



atelier des territoires

**Appel à candidatures pour des sites de projet
DREAL, DEAL, DDT(M)
2016 / 2017**

Thème 1 *Mieux vivre ensemble dans le périurbain*

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
Commissariat général à l'égalité des territoires



Atelier des territoires Appel à candidatures

La Direction générale de l'aménagement, du logement, et de la nature (DGALN), en partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), lance pour la neuvième session de l'Atelier des territoires, deux appels à candidature distincts auprès des DREAL, DEAL, DDT(M).

Les deux thématiques de cette session sont :

- Mieux vivre ensemble dans le périurbain
- Vivre et travailler en montagne à l'heure du changement climatique

Cette note concerne spécifiquement la thématique « Mieux vivre ensemble dans le périurbain » et les territoires concernés par les problématiques soulevées ci-après.



A la suite des Assises des Ruralités qui se sont tenues à l'automne 2014, le ministère en charge de l'urbanisme a décidé d'engager une vaste réflexion sur l'avenir des territoires ruraux et périurbains en y associant élus, chercheurs, services de l'Etat ainsi qu'en prenant appui sur une écoute approfondie des habitants. La neuvième session de l'Atelier des territoires 2016 / 2017 pilotée par la Direction générale de l'aménagement, du logement, et de la nature (DGALN) et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) s'inscrit dans la dynamique de la feuille de route ministérielle diffusée fin 2015 dont l'objectif est de faire valoir les multiples atouts des territoires périurbains et d'accompagner les actions qui en améliorent le vivre-ensemble.

Le périurbain comme territoire de projet

En France, environ 1/3 de la population vit dans les territoires périurbains. Des habitants toujours plus nombreux, plus divers aussi, viennent s'y installer, attirés notamment par l'accès à la propriété, un cadre de vie agréable au plus proche de la campagne, la proximité des services métropolitains, etc.

Souvent perçus comme des espaces résiduels, les territoires périurbains ont été insuffisamment pris en compte par les politiques territoriales nationales. Ils se sont ainsi développés sans coordination, ni régulation suffisante, sans la mise en cohérence nécessaire à la construction d'un équilibre territorial durable : tous les ans en France, 600 km² de terrains naturels sont artificialisés entraînant une fragmentation des espaces et des paysages. Ces territoires et les modes de vie de leurs habitants sont ainsi souvent dénoncés : confrontation avec le monde agricole, entre soi, prédominance des déplacements en voitures individuelles...

Pourtant, les dynamiques territoriales, sociales et démographiques qui structurent ces espaces n'ont pas que des effets négatifs. Ceux-ci disposent aussi d'un certain nombre d'atouts : la proximité d'espaces ouverts, la disponibilité foncière, les opportunités d'emploi, la présence de services structurants, entre autres. Ces atouts doivent être considérés à part entière si l'on veut appréhender, comprendre les situations de ces territoires et bâtir des projets de développement adaptés. Cela implique aussi de dépasser les limites de discours les concernant trop souvent réducteurs, voire culpabilisateurs.

Dans ces interfaces entre la ville compacte et la campagne rurale, le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs locaux publics et privés qui mettent en œuvre les politiques publiques et des projets d'un aménagement durable et résilient apparaît incontournable.

L'ambition de cette nouvelle session de l'Atelier des territoires *Mieux vivre ensemble dans le périurbain* est de faire de ces territoires des lieux de projets pour que les actions menées répondent aux besoins spécifiques des habitants du périurbain. L'urbanisme de la faible densité se doit, encore plus que dans les métropoles bénéficiant d'une forte ingénierie interne, d'être un champ pluridisciplinaire capable de comprendre et de mobiliser des données territoriales, sociales, culturelles, mais aussi éducatives.

Le projet de développement de ces territoires devra également se faire avec les initiatives citoyennes porteuses de l'amélioration concrète du vivre-ensemble. Cette nouvelle session d'ateliers 2016/2017 propose ainsi de susciter ou de consolider entre acteurs, décideurs et concepteurs des synergies territoriales pour construire un projet résolument ancré dans les dynamiques propres à chacun de ces territoires.

Cette nouvelle session est marquée par l'ouverture à un public non initié aux problématiques d'aménagement (associations, personnes ressources, conseils, habitants...) dont l'enjeu est celui d'une action coordonnée et négociée permettant la coproduction des politiques publiques locales dans une



coopération, tant horizontale au sein des bassins de vie et systèmes territoriaux, que verticale avec une gouvernance efficace à différents niveaux.

Un atelier, qu'est ce que c'est ?

L'Atelier des territoires est un dispositif de d'animation du débat politique et de pilotage opérationnel pour faire émerger une stratégie et engager les acteurs locaux dans un processus de projet. Il place les services de l'Etat dans une posture de conseil auprès des collectivités.

L'objectif premier de l'Atelier des territoires est ainsi de démontrer et d'illustrer qu'un développement du territoire équilibré est possible. Le débat autour des valeurs et des potentialités d'un site permet de construire une vision stratégique globale, capable de fédérer de nouvelles géométries de gouvernance et d'association de projets à des échelles complémentaires. Le projet constitue l'outil d'intégration des différentes composantes d'un territoire. Il ne s'agit pas de définir la stratégie du territoire à la place des collectivités mais d'en favoriser les conditions d'émergence et de montrer son utilité.

A partir d'interventions sur différents sites volontaires, l'Atelier des territoires permet de développer une approche comparative, de faire émerger des pratiques renouvelées d'intervention qui alimentent les réflexions nationales (adaptations législatives ou réglementaires, évolution de posture et de méthode), ainsi que les fondamentaux de l'aménagement durable.

Un atelier, pourquoi ?

- Accompagner les territoires dans la mise en place des politiques publiques, partager un projet de territoire pour éclairer les décisions d'aménagement de court terme ;
- Penser autrement son territoire, mettre en place des actions et des politiques plus proches des situations vécues et faciliter ainsi leur appropriation pour en assurer la pérennité ;
- Etre accompagné par des praticiens et acteurs, mobilisés dans une dynamique collective et concernés par les problématiques du périurbain, de la participation habitante, des transitions énergétiques et territoriales..., afin d'expérimenter de nouveaux outils de gouvernance de projet en lien direct avec le territoire ;
- Dans le contexte de la nouvelle organisation territoriale (création des nouvelles régions, fusions et intercommunalités, nouveau schéma territorial régional), un projet commun partagé peut aider à la redistribution des rôles de chacun ;
- Conforter les services de l'Etat dans leur rôle d'accompagnement des acteurs locaux avec l'appui d'une équipe projet pilotée par un concepteur (architecte, urbaniste, paysagiste) ;
- Profiter d'un réseau animé par la DHUP et le CGET, dont l'objectif est de valoriser et d'appuyer les projets des territoires ;

Un Atelier périurbain, pour qui ?

Se lancer dans une définition-type du périurbain se révèle un exercice périlleux tant les paysages, les données sociodémographiques, les dynamiques économiques ainsi que les liens d'usage avec les métropoles et les campagnes rurales s'avèrent différenciés. Il n'existe pas « un type » de périurbain mais une variété de territoires qui partagent des caractéristiques communes :



- un habitat résidentiel développé, récent, peu dense et dispersé ;
- la coexistence d'espaces naturels et/ou agricoles et/ou des zones d'activités et des zones commerciales fragmentées avec de nouveaux quartiers d'habitation et quelques quartiers plus anciens ;
- des relations avec un ou plusieurs pôles urbains ;
- une prédominance de la mobilité individuelle motorisée ;

Cette somme de constats appelle en retour des défis communs à relever. Ainsi les territoires attendus pour l'appel à candidatures « Atelier des territoires 2016/2017 » devront répondre à une ou plusieurs des problématiques suivantes :

- *un foncier sous tension* _ des territoires sous pression soumis à la concurrence foncière et au desserrement des activités économiques (secondaires, tertiaires et commerciales) qui fragilisent l'activité agricole et le cadre de vie et dont les modes d'habiter méritent d'être questionnés. Plus généralement des territoires soumis à une fragmentation des paysages et des territoires, des franges qui se délitent ou des territoires en train de se recomposer mais ayant des difficultés à le faire de manière cohérente et équilibrée.
- *des potentiels sous-exploités* _ des territoires riches en termes de ressources mais ayant des difficultés à fédérer les acteurs politiques autour d'un projet de développement ; des espaces dont la stratégie territoriale globale doit être repensée en termes d'objectifs, d'échelle(s), et où la maîtrise d'ouvrage publique doit être renforcée. Plus simplement, des territoires dont les ressources locales méritent d'être valorisées à travers un projet territorial de développement adapté et une vision d'équilibre et de solidarité.
- *un fractionnement social* _ des territoires qui s'homogénéisent socialement et où il est nécessaire de favoriser les démarches citoyennes. Mais également des territoires fertiles en initiatives locales qui doivent être appuyées pour former une réelle « ingénierie participative », où le lien entre initiatives citoyennes et projet collectif et action publique mérite d'être consolidé.

Un atelier, comment ça marche ?

L'*Atelier des territoires* est piloté par les services déconcentrés de l'Etat - D(R)EAL, DDT(M) - à la suite d'un appel à candidatures. Il revient aux services déconcentrés de choisir leur équipe-projet, d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et de conduire la démarche sur leur site.

L'atelier repose sur quelques principes méthodologiques et s'articule autour de temps de rencontres sur le terrain, concrètement il s'agit :

- De mobiliser et de piloter une équipe d'experts pluridisciplinaire (paysagiste, urbaniste, économiste, hydrologue, sociologue, géographe, environnementaliste...) conduite par un concepteur pour aboutir à une stratégie territorialisée. Cette équipe est capable d'alimenter les réflexions « à dire d'expert » plutôt que par la multiplication de diagnostics. Constituée en fonction des spécificités de chaque site, elle réunit des compétences adaptées aux enjeux locaux, apporte un regard nouveau, élargi et dégagé du jeu d'acteurs local, elle participe au renouveau des méthodes de projet et de partenariat, elle suscite le débat et interpelle les acteurs locaux (y compris les services de l'Etat) ;
- A travers des visites de sites avec les élus, de construire une compréhension sensible des enjeux ;



- D'organiser des séances en mode atelier permettant de débattre et de valider collectivement les hypothèses de projets. La stratégie se construit en séance avec l'ensemble des parties prenantes du territoire ;
- De garantir une approche par le projet de territoire et non par les outils ou la règle : l'atelier permet d'aborder l'ensemble des questions urbaines et territoriales sans a priori quant aux outils, procédures ou contraintes juridiques et réglementaires. Cela ne signifie pas d'en faire abstraction mais de commencer par le partage d'un récit commun ;
- De mobiliser la représentation spatiale comme outil de pédagogie, de dialogue et de transversalité, comme moyen interactif de l'élaboration partagée de la stratégie de territoire.

L'échelon national coordonne les ateliers, appuie et accompagne, avec le CEREMA si besoin, les services déconcentrés tout au long de la démarche et propose notamment :

- un séminaire d'immersion, pour accompagner les services déconcentrés à l'appropriation de la démarche ;
- un accompagnement méthodologique et technique possible par site par le CEREMA, à la demande des services déconcentrés et sur leurs crédits locaux ;
- un appui logistique par le CMVRH ;
- un groupe projet national composé de professionnels de l'urbanisme chercheurs et praticiens ;
- un rendez-vous des ateliers pour développer les échanges d'expériences entre les services participant à la démarche ;
- un séminaire national de clôture ;
- une valorisation nationale des projets.

La DHUP et le CGET financent l'équipe pluridisciplinaire de chaque atelier, avec un montant prévu à hauteur de 90 000€ par site retenu.

Comment candidater ?

La candidature et la sélection des sites s'effectuent en deux temps.

1. UNE NOTE D'INTENTION de candidature (4 à 10 pages maximum)

Le service déconcentré pilote propose un site, avec l'accord des élus, en lien avec la problématique Comment mieux vivre ensemble dans le périurbain. Le service pilote argumentera sur la valeur ajoutée d'une démarche de projet pour faire évoluer les politiques territoriales. Il se reportera à l'appel à candidatures pour formuler ses objectifs, sa problématique, et le site proposé.

La note devra aborder les points suivants :

- Le site et la problématique
 - Expliciter le choix du site au regard du sujet de l'appel à candidatures ;
 - Formuler la problématique et décrire les enjeux ;
 - Formuler les objectifs à atteindre en termes de politiques publiques ;



Formuler l'apport attendu de la démarche Atelier des territoires.

- Jeux d'acteurs et partenariats

Expliciter le portage de la démarche en interne (association des différents services) ;

Décrire la composition du pilotage de l'équipe d'experts, de l'animation de la démarche, des modalités de concertation envisagées avec le public, du portage des tâches, de l'apport des différents partenaires.

- Présenter l'engagement des collectivités, l'échelle du réseau d'élus et l'ampleur des dialogues interterritoriaux envisagés dans la démarche (dans la mesure du possible joindre les courriers d'engagement) ;

- Expliciter l'articulation avec les autres démarches menées sur le territoire, ou les difficultés rencontrées à faire adhérer les acteurs à des démarches d'aménagement (PPR, SCoT, PLUi, Plan Paysage, appel à projets TEPCV, AMI centres bourgs...).

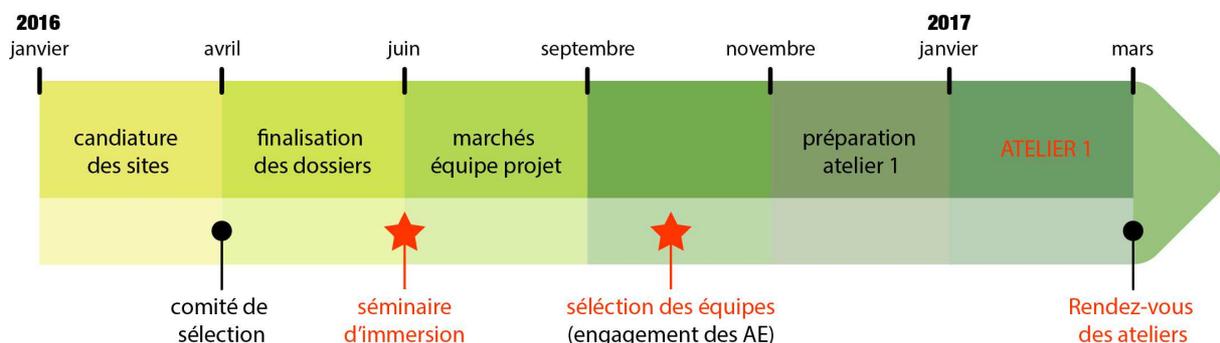
Cette note devra être illustrée de cartes et de photos.

2. EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures seront examinées par un comité composé de la DHUP, du CGET, de DDT(M), de DREAL ayant participé à de précédents ateliers, du CEREMA ainsi que des personnalités qualifiées et d'experts sur les questions de l'aménagement. Ce comité pourra ainsi apporter un éclairage pratique et théorique et/ou demander des compléments d'information aux propositions des candidatures.

A l'issue de cette phase, plusieurs sites seront retenus pour la session 2016/2017 des ateliers sur le périurbain. Un appui sera assuré si besoin par les services de l'administration centrale pour accompagner les services déconcentrés vers la préparation des ateliers.

Calendrier prévisionnel et remise des candidatures



Les notes d'intention des candidatures sont attendues pour le 29 avril au plus tard.



Comité de sélection : 2^{ème} quinzaine de mai

Echanges sur les sites et les problématiques, finalisation des candidatures : début juin

Séminaire d'immersion pour l'appropriation de la démarche atelier : fin juin

Préparation de l'atelier et engagement des AE : automne 2016

Démarrage de l'atelier : fin 2016 / début 2017

Pour en savoir plus sur la démarche Atelier des territoires et les résultats des sessions précédentes :

<http://www.territoires.gouv.fr/atelier-national>

<http://www.territoires.gouv.fr/atelier-des-territoires>

Votre contact à la DHUP/AD1 : Patricia de Maeseneire, 01 40 81 96 76, assistante du bureau des stratégies territoriales, vous orientera vers un chef de projet dédié

Atelier-des-territoires.ad1.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr